

1. Record Nr.	UNINA9910466271203321
Autore	Kohl Benoit
Titolo	Actualites en droit du bail [[electronic resource]]
Pubbl/distr/stampa	Cork, : Primento Digital Publishing, 2014
ISBN	2-8044-7056-3
Descrizione fisica	1 online resource (655 p.)
Collana	Commission Universite-Palais (CUP)
Disciplina	346.44
Soggetti	Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	<p>Couverture; Copyright; Titre; Titres parus dans le cadre de la Commission Universite-Palais (CUP); 1 - Le bail de droit commun : questions choisies; Introduction; Section 1 - La delivrance des lieux loues; A. L'article 1719, 1°, du Code civil; B. L'article 1720, alinea 1er, du Code civil; C. Le regime suppletif de l'article 1720, alinea 1er, du Code civil; D. Le regime imperatif de l'article 1730, 1er, du Code civil; Section 2 - La garantie des vices caches; A. Une responsabilite contractuelle dans le chef du bailleur; B. Les caracteristiques du vice</p> <p>Section 3 - La restitution des lieux louesSection 4 - L'incendie des lieux loues; Section 5 - La dissolution du bail; A. La resolution du bail; B. La nullite du bail; C. L'indemnite d'occupation; Section 6 - La competence materielle du juge de paix; Section 7 - La loi du 21 decembre 2013 portant des dispositions fiscales et financieres diverses (1); 2 - Le bail de residence principale : questions choisies; Introduction; Section 1 - Le champ d'application de la loi; A. Le logement que le preneur affecte a sa residence principale; B. L'affectation doit etre autorisee par le bailleur</p> <p>Section 2 - La conclusion du bailA. Le bail doit etre constate par ecrit; B. Les annexes obligatoires; Section 3 - La duree du bail; A. Le conge du bailleur pour motif d'occupation personnelle ou par des proches (art. 3, 2, de la loi); B. Le conge du bailleur pour travaux (art. 3, 3, de la loi); C. Le conge du preneur (art. 3, 5, de la loi); D. La prorogation; E. Les clauses de resiliation anticipee dans le bail de courte duree; F. La resiliation amiable; Section 4 - Questions de conditions financieres; A. Le precompte immobilier; B. La garantie locative</p>

C. Les honoraires de l'agent immobilier3 - Jurisprudence recente en matière de bail commercial 2009-2013; Section 1 - Champ d'application; A. L'affectation en cours de bail; B. Le bail d'une agence de travail interimaire est un bail commercial : Cass., 1re ch., 9 février 2012; C. Maison de repos; Section 2 - Durée du bail; A. La durée de neuf ans du bail commercial est une disposition imperative; B. Droit de résiliation du preneur (art. 3, al. 3); Section 3 - Le loyer; A. L'information quant aux loyers pratiques : la recherche de points de comparaison : Civ. Verviers, 6 février 2013  
B. Révision du loyer : article 6Section 4 - Cession et sous-location; A. Formalités et conditions de la cession; B. Demande de renouvellement du sous-locataire : lorsque le sous-locataire est dispensé d'assigner, même en cas de silence du bailleur principal; C. Bail direct (art. 11, II, al. 3) : Cass., 5 novembre 2009; D. L'obligation du locataire principal de signifier le projet de cession : Anvers, 8 février 2010; E. Solidarité du cédant; Section 5 - Heurs et malheurs des demandes de renouvellement; A. Demande de renouvellement : l'objet de la demande : J.P. Anvers, 9 juin 2009

---

#### Sommario/riassunto

Le droit du bail est en constante évolution. La prochaine régionalisation partielle de cette matière dans le cadre de la dernière réforme de l'Etat en constitue une nouvelle illustration. L'activité législative ne s'est guère ralentie. Ainsi, très récemment, l'article 1714 du Code civil a subi de substantielles modifications (loi du 21 décembre 2013). Quant à la jurisprudence, en particulier celle des cours suprêmes, elle demeure abondante en cette matière. Pres de cinq années après la dernière publication consacrée à cette thématique dans la collection de la Commission Université-Pala

---